



Date de transmission de l'acte: 30/04/2026

Date de réception de l'AR: 30/04/2026

025-242504355-D_2026_040-DE

A G E D I

DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DU RUSSEY
17, avenue de Lattre de Tassigny – 25 210 LE RUSSEY

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du mercredi 22 avril 2026

mercredi 22 avril 2026, Maison des Services, salle de réunion - LE RUSSEY 19 heures 00,
les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 16 avril
2026, de Madame Valérie PAGNOT, Présidente.

MEMBRES :

En exercice : 34

Présents : 24

Ayant pris part au vote : 29

Absent.s Excusé.s : 6

Pouvoir(s) : 5

Supplé.e.s. : 1

Sont présent.e.s: ARNOUX Madeleine, BAULARD Anne, BIZE Sylvie, CAMENSULI Guillaume, CELEBI Elise, CERUTTI Charlène, CHAPOTTE Alain, CLEMENCE Eric, COULOUVRAT Dimitri, GAUTHEY Valentin, GELION Charles, HARRY Sandrine, LIGIER Valérie, MAUGAIN Grégory, MILLESSE Nicolas, PAGNOT Valérie, PARATTE Corinne, PERROT André, PERROT Roland, PERSONENI Christian, ROGNON Céline, RONDOT Dominique, VIENNET Hervé, VIVOT Damien

Sont absent.e.s / excusé.e.s: BARTHOD Didier, FEUVRIER Miriam, MOUGIN Patrice, PARRENIN Bernard, RENAUD Jérôme suppléé par PERSONENI Christian, VUILLEMIN Jean-Luc

Sont absent.e.s / excusé.e.s avec pouvoir.s: CELEBI Cihan représenté par CELEBI Elise, EL NIESS Valérie représentée par COULOUVRAT Dimitri, FEUVRIER Annabelle représentée par CLEMENCE Eric, FEUVRIER Eric représenté par VIENNET Hervé, PONCET Edith représentée par HARRY Sandrine

Secrétaire de séance: Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Monsieur PERSONENI Christian, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) a acceptées.

Délibération n° :

D_2026_040

OBJET :

Débat sur la mise en oeuvre d'un pacte de gouvernance

La loi offre aux EPCI à fiscalité propre la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre l'établissement public et ses communes membres. Après chaque renouvellement général, le président



Date de transmission de l'acte: 30/04/2026

Date de reception de l'AR: 30/04/2026

025-242504355-D_2026_040-DE
A G E D I

inscrit à l'ordre du jour un débat et une délibération sur l'élaboration éventuelle d'un tel pacte. Conformément à l'article L. 5211-11-2 du CGCT, ce document devra ensuite être soumis pour avis aux conseils municipaux, qui disposeront d'un délai de deux mois pour se prononcer, avant son adoption définitive par le conseil communautaire dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général.

Le présent point a pour objet d'acter le lancement d'une démarche de travail avec les communes, dans une logique de coopération renforcée et de clarification des modalités de gouvernance communautaire.

À ce stade, il s'agit d'une délibération de principe visant à ouvrir les travaux, à en poser les grandes orientations et à fixer une méthode de concertation avec les communes membres, sans préempter le contenu final du pacte. Le travail doit permettre de définir la place et le rôle du conseil communautaire, du bureau de la conférence des maires. Cela doit permettre aussi de travailler les orientations avec les communes en matière de mutualisation de services entre la CCPR et les communes membres ?

Si le conseil en décide le principe, le projet devra ensuite être élaboré puis soumis pour avis aux communes membres dans le délai prévu par les textes.

Il est proposé de mettre en place COPIL engager le travail autour de Roland Perrot avec le souhait d'y associer des élus municipaux et communautaires. Il est également souhaité travailler avec les secrétaires de mairie.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- Prend acte du principe du lancement d'une démarche d'élaboration d'un pacte de gouvernance.

Résultat du vote: Pour :29, Contre : 0, Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Présidente,

Valérie PAGNOT

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil communautaire lors de la présente séance a été affichée publiée sur le site internet de la CCPR le 23/04/2026.

Délibération affichée le : 30/04/26

Transmission en Sous-Préfecture le: 30/04/26